

## PROTECTION DES MINEURS DANS LES MÉDIAS AUDIOVISUELS

## SIGNALÉTIQUE ET MODALITÉS EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION

Catégorie 1 : programmes tous publics (pas de restrictions)

Catégorie 2 : programmes déconseillés au moins de 10 ans



Programmes comportant certaines scènes susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs de moins de 10 ans

Sur les SL (services linéaires) et les SNL (services non linéaires) : les heures de diffusion de ces programmes sont laissées à l'appréciation des éditeurs.

des mineurs de moins de 10 SL: interdiction de diffusion 15min avant et après un programme pour enfants, sauf si la diffusion du programme est soumise à l'introduction d'un code d'accès parental.

Catégorie 3 :
programmes
déconseillés aux
mineurs de moins de
12 ans



Programmes susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs de moins de 12 ans, notamment lorsque le scénario recourt de façon répétée à la **violence** physique ou psychologique.

SL: Ces programmes ne peuvent être diffusés entre 6h00 et 20h00 sauf les veilles de jours de congé scolaire où l'interdiction s'étend jusqu'à 22h00, sauf si leur diffusion est soumise à l'introduction d'un code d'accès parental.

SL: Interdiction de diffusion 15 min. avant et après un programme pour enfants, sauf si la diffusion du programme est soumise à l'introduction d'un code d'accès parental.

Catégorie 4 : programmes déconseillés aux mineurs de moins de 16 ans



SNL: Ces programmes ne peuvent être accessibles par l'utilisateur qu'après avoir introduit un code d'accès parental.

SL: Ces programmes ne peuvent être diffusés entre 6h et
Programmes susceptibles de 22h, sauf si leur diffusion est soumise à l'introduction d'un nuire à l'épanouissement code d'accès parental.

physique, mental ou moral

nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs de moins de 16 ans, notamment lorsqu'ils comprennent des scènes à caractère érotique ou de grande violence.

SL: Interdiction de diffusion 15 min. avant et après un programme pour enfants, sauf si la diffusion du programme est soumise à l'introduction d'un code d'accès parental.

Catégorie 5 : Programmes déconseillés aux mineurs de moins de 18 ans



Programmes déconseillés aux mineurs dès lors qu'ils sont susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs. notamment lorsqu'ils comprennent des scènes à caractère pornographique ou de très grande violence.

SNL: Ces programmes ne peuvent être accessibles par l'utilisateur qu'après avoir introduit un code d'accès parental. SL: Ces programmes sont interdits de diffusion, sauf si leur diffusion est soumise à l'introduction d'un code d'accès parental. Par dérogation, ils peuvent être diffusés entre minuit et 5h uniquement sur un SL crypté en mode analogique.

SL: Interdiction de diffusion 15 min. avant et après un programme pour enfants, sauf si la diffusion du programme est soumise à l'introduction d'un code d'accès parental.

SNL: Ces programmes ne peuvent être accessibles par l'utilisateur qu'après avoir introduit un code d'accès parental.